

FEZZAN
Société civile immobilière au capital de 1 500 euros

Siège social :
40 rue du Corps Franc Pommies 65000 Tarbes

539592048 RCS TARBES

ACTE UNANIME

Les soussignés :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| ▪ Farjalla ABDUSSALAM, titulaire de | 10 parts sociales en pleine propriété |
| ▪ Gema ABDUSSALAM, titulaire de | 20 parts sociales en pleine propriété |
| ▪ Mariam ABDUSSALAM, titulaire de | 10 parts sociales en pleine propriété |
| ▪ Massouda ABDUSSALAM, titulaire de | 10 parts sociales en pleine propriété |
| ▪ Mohamed ABDUSSALAM, titulaire de | 10 parts sociales en pleine propriété |
| ▪ Yahya ABDUSSALAM, titulaire de | 40 parts sociales en pleine propriété |

Détenant ensemble 100 parts sociales, soit la totalité des parts de la société civile FEZZAN désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société civile immobilière FEZZAN , et conformément aux dispositions de l'article 1854 du Code civil.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport de la gérance,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Autorisation donnée au gérant de vendre un bien
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, décide, à l'unanimité d'autoriser la gérant Yahya ABDUSSALAM à vendre le bien sis à AURENSAN dénommé « La Gentillomière » pour un montant estimé à 1 000 000 d'EUROS


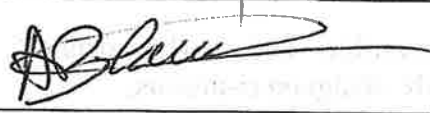


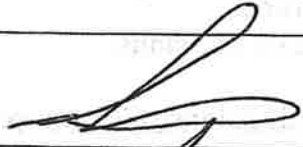
DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à Tarbes
Le 7 février 2023

ACTE UNANIME

<u>Yahya ABDUSSALAM</u>	
<u>Gema ABDUSSALAM</u>	
<u>Farjalla ABDUSSALAM</u>	
<u>Mariam ABDUSSALAM</u>	
<u>Massouda ABDUSSALAM</u>	
<u>Mohamed ABDUSSALAM</u>	